



Règlement des études des diplômes d'université

Campagne 2023-2024

Année universitaire : 2023-2024

Composante : Médecine

Statut de la formation : Actualisation

Formation

Intitulé de la formation : **Physiologie en obstétrique**

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR :

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : **Pr. Pascale HOFFMANN**

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		20
Formation continue		75
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

- Favoriser la physiologie de la grossesse, du travail et de l'accouchement par une connaissance approfondie de ses processus
- Informer les femmes en âge de procréer et/ou enceintes pour leur santé et celle de leur bébé jusqu'à l'âge adulte : sport, alimentation, polluants environnementaux ...
- Reconnaître les pratiques qui relèvent des soins de routine et n'ont pas fait la preuve de leur intérêt
- Utiliser des données probantes pour accompagner la femme et favoriser la physiologie du travail en sécurité
- Etablir une collaboration avec la femme pour soutenir sa liberté de choix, les processus d'attachement avec son bébé et leur santé.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Tout acteur de périnatalité : Titulaires du diplôme de sage-femme, de médecine générale, de médecine spécialisée en gynécologie obstétrique, en gynécologie médicale, en endocrinologie, en anesthésie-réanimation, en pédiatrie, titulaires d'un Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) ou d'un Certificat d'Etudes Spécialisées (CES) en anesthésie-réanimation, en endocrinologie, en pédiatrie et internes de spécialité en fonction de leur projet professionnel.

La candidature de tout autre professionnel de santé, en lien avec les objectifs de l'enseignement et leur expérience professionnelle, sera examinée.

2.2 Conditions d'admission

Sur la plateforme E. Candidat : Dossier de candidature avec Lettre de motivation et CV

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : de janvier à juin

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : 96H

Nombre d'ECTS :

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Module 1 : Pré- et péri-conceptionnel

Module 2 : Processus physiologiques de la grossesse

Module 3 : Santé environnementale et la grossesse

Module 4 : Fin de grossesse, mise en travail

Module 5 : Physiologie du travail, et de l'accouchement

Module 6 : Comprendre la douleur, aider à la soulager

Module 7 : Délivrance, suites de couches immédiates et séjour en maternité

Module 8 : Mettre en œuvre des soins respectueux des femmes et de leur famille

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : Récit de situation complexe

Présentation en sous-groupes lors de séances d'une durée de 4h (ou 6 selon le nombre de candidat) avec notation sur 20 par un jury composé de deux personnes dont une au moins membre du comité pédagogique

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements : obligatoire

Examen final : sur tablette

Pour valider le diplôme le candidat devra avoir obtenu la moyenne des deux notes, pas de note éliminatoire \leq à 8 – Notation sur 20

Absences aux examens :

2h / pas de rattrapage

III. Résultats

Article 5 : Jury

Périodes de réunion des jurys :

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Pour valider le diplôme le candidat devra avoir obtenu la moyenne des deux notes, pas de note éliminatoire \leq à 8 – Notation sur 20

Pour valider le diplôme le candidat devra avoir obtenu la moyenne sur 20 à l'écrit et à l'oral

Article 7 : Redoublement

Réinscription possible sous réserve de l'accord du responsable pédagogique et suivant condition université

En cas d'absence à l'examen le participant pourra se réinscrire l'année suivante aux conditions prévues par l'Université

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 780 € (+ droits inter U)

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 1560€

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Le diplôme est signé par le Président de l'Université dans laquelle est inscrit le candidat.

Pour un DU le diplôme est signé par le Président de l'Université Grenoble Alpes